



## L'ATELIER RURAL D'URBANISME (ARU) DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne RECONDUIT POUR TROIS ANS

LE SYNDICAT MIXTE ET SES PARTENAIRES ONT SIGNE LA NOUVELLE  
CONVENTION DE PARTENARIAT « ARU » LE 27 JANVIER 2017

### ➤ COMMUNIQUE DE PRESSE |

Officiellement lancé en 2013, l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été reconduit pour trois ans à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention de partenariat 2017>2019. Ambition forte de la charte 2013>2025 du Parc, cette initiative originale et expérimentale a été une des premières à voir le jour en France. Elle apporte des réponses aux problématiques et interrogations relatives à l'ingénierie territoriale et vise à favoriser le développement d'un urbanisme rural durable.

#### Qu'est-ce que l'ARU ?

L'ARU se définit comme un collectif technique intervenant gratuitement dans le domaine de l'urbanisme, en proposant un soutien méthodologique mutualisé aux communes/EPCI ayant approuvé la Charte 2013>2025 du Parc. Il ne constitue pas un échelon territorial supplémentaire mais forme un réseau d'acteurs structuré réunissant les organismes de conseil et structures institutionnelles habituellement mobilisés par les collectivités. Par l'articulation et la coordination de ses membres, l'ARU a pour but de proposer aux collectivités un accompagnement cohérent et ciblé en fonction des besoins propres à chaque territoire.

*Plus d'informations sur l'ARU : <http://www.parcdesvolcans.fr/Atelier-Rural-d-Urbanisme-ARU>*

#### Une démarche partenariale unique :

L'ARU réunit une quinzaine de partenaires pouvant intervenir dans le suivi des projets d'urbanisme locaux ou dans le cadre de journées d'information thématiques (les *Rendez-vous de l'ARU*) : Syndicat mixte du Parc naturel des Volcans d'Auvergne, Aduhme, Chambres d'agriculture, Conseils architecture, urbanisme, environnement (CAUE), Conseils départementaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Directions départementales des territoires (DDT), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, Etablissement public foncier (EPF SMAF), SAFER Auvergne, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP). **Le 27 janvier, les partenaires ont signé la convention ARU, s'engageant ainsi pour trois nouvelles années (2017>2019).**

#### Accompagner des projets locaux innovants et exemplaires :

Depuis sa mise en place en 2013, l'ARU a participé à l'émergence, au montage et à l'accompagnement de plusieurs projets : écoquartier de Menet (15), PLU de Rochefort-Montagne (63), écobourg de Saint-Genès-Champanelle (63), PLU de Chanat-la-Mouteyre (63), PLU groupé de Ceysat-Mazayes (63), aménagement et requalification des centres-bourgs de Sayat (63) et de Volvic (63).

A l'occasion de la signature de la convention ARU, les élus de Menet ont présenté leur projet d'écoquartier lancé en 2012, les maires de Ceysat et Mazayes ont témoigné de l'utilité de l'ARU pour les communes rurales et le maire de Sayat a présenté le projet en cours de requalification de l'îlot des Barrats, en soulignant l'importance d'un accompagnement technique en amont des projets. Le maire de Saint-Genès-Champanelle a mis en avant le rôle de l'ARU dans l'élaboration du projet d'écobourg communal (cf. illustrations).

**Contact technique** Jérémy PAPIN, service urbanisme, paysage et énergie

tél. : 04 73 65 64 36 | [jpapin@parcdesvolcans.fr](mailto:jpapin@parcdesvolcans.fr)

**Contact presse** Anne DASRIAUX, chargée de communication | tél. : 04 73 65 64 38 |

[adasriaux@parcdesvolcans.fr](mailto:adasriaux@parcdesvolcans.fr)

Françoise LACOMBE | tél. 04 73 65 64 15 | [flacombe@parcdesvolcans.fr](mailto:flacombe@parcdesvolcans.fr)



Projet d'écoquartier de Menet (15) : schéma du plan d'aménagement.  
© PNRVA



Projet d'écobourg de Saint-Genès-Champanelle (63) : simulation 3D du futur quartier.  
© TEKHNE / Sophie DAVID



**Signataires de la convention ARU réunis le 27 janvier 2017 à Montlosier (de gauche à droite) :** Jean-Yves JOUVE (Chambre d'agriculture 15), Sébastien CONTAMINE (directeur Aduhme), Philippe BOYER (Chambre d'agriculture 63), Michel ASTIER (directeur CAUE 63), Jean-Marc BOYER (président PNRVA), Brice HORTEFEUX (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Serge PICHOT (Conseil départemental 63), Charles RODDE (Conseil départemental 15), Didier IMBERT (SAFER).  
© PNRVA